



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Charenton-le-Pont, le 4 novembre 2021



Le Concours des Vignerons Indépendants de France se déroulera vendredi 11 et samedi 12 mars 2022

Le Concours aux 6000 échantillons dégustés et aux 2200 dégustateurs, aura lieu les 11 et 12 mars 2022.



Un concours pas comme les autres, qui remporte un franc succès :

Doté d'une forte notoriété et certifié ISO 9001, le Concours des Vignerons Indépendants bénéficie d'une image positive tant auprès des vignerons que des consommateurs.

Le concours doit son succès au fait de confier les dégustations à un panel de consommateurs. C'est le goût des consommateurs avertis et formés par un expert œnologue qui s'exprime à cette occasion avec une garantie d'impartialité.

En cette période difficile, le réseau des Vignerons Indépendants de France s'organise et relève ses manches pour permettre aux vignerons d'augmenter leur vente de vins grâce aux médailles obtenues au concours. L'édition du Concours des Vignerons Indépendants 2022 est lancée et aura lieu les 11 et 12 mars 2022.

Tout savoir sur le concours :

Le Concours des Vignerons indépendants c'est 6 000 échantillons qui sont dégustés par plus de 2200 dégustateurs.

Il se démarque des autres concours via un jury composé essentiellement de consommateurs formés et qualifiés. Ceci garantit à la fois l'indépendance de ses résultats et sa crédibilité. Cette ouverture à l'acheteur final constitue une vraie originalité. Les dégustateurs sont recrutés parmi les



A TÉLÉCHARGER

[Le visuel de la médaille](#)

[L'affiche officielle du Concours](#)

amateurs de vins, des membres de club d'oenologie et de fervents visiteurs des Salons des vins des Vignerons Indépendants. Ces dégustateurs suivent des formations sur les mécanismes et les techniques de dégustation. Ces modules permettent de leur donner une approche de la dégustation Concours et d'harmoniser le vocabulaire entre les dégustateurs.

Quels vins peuvent concourir ?

Les AOP, les IGP, les Vins de France, les Vins de liqueur avec ou sans indication géographique (Cartagène, Ratafia de Bourgogne, Macvin du Jura, Pineau des Charentes...), les Eaux-de-vie de vin AOP Cognac et AOP Armagnac, les eaux-de-vie de Marc AOR et les eaux-de-vie de vin AOR, tous élaborés en France, par des vignerons indépendants vinifiant et/ou distillant en caves particulières (adhérent ou non à une fédération de vignerons Indépendants.)

Comment faire pour participer ?

Remplir le dossier d'inscription téléchargeable sur <https://www.vigneron-independant.com/vignerons-proposez-vos-vins>

Le renvoyer avant le 8 décembre 2021 à Vignerons Indépendants de France, 18 avenue Winston Churchill, CS 60009, 94227 Charenton-le pont CEDEX